

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 065-216503136-20240402-2024\_DE\_019\_BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MOMÈRES – SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 13  
Date de la convocation : 27 mars 2024  
Secrétaire de séance : M. MOULIÉ Baptiste

**Présents** : Mmes BERENGUEL, CHAVANON, MEDAILLON ; Mrs ROMAN, CAZENAVE, BONNET, MONIN, MOULIÉ, REYNAUD, SARRABERE, SEMMARTIN, SUBERBIE, TRIGUEROS.  
**Représentés** : Mr GIRARDEAU par Mme BERENGUEL, Mr PELTIER par Mr CAZENAVE.

L'an deux mil vingt quatre et le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal de Momères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAN Christophe, Maire.

**DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire mentionne l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour la commune de MOMERES, quatre adjoints maximums.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident que le nombre d'adjoints reste à quatre adjoints, décident d'élire quatre adjoints et chargent Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

**Christophe ROMAN**

